

1 Le système éducatif



1.1	Principales filières de formations	16
1.2	Évolution de la population scolaire et du supérieur	18
1.3	Population scolarisée par département et académie	20
1.4	Population scolaire et du supérieur par âge	22
1.5	Où se trouvaient les jeunes à 14, 15, 16 et 17 ans en 2004-2005 ?	24
1.6	La scolarisation des élèves handicapés	26
1.7	La scolarisation des nouveaux arrivants non francophones en 2005-2006	28
1.8	Éducation nationale : les personnels des secteurs public et privé sous contrat	30

1 Le système éducatif

Présentation

Le système éducatif sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche comprend trois niveaux partagés en cycles :

- le premier degré correspond aux enseignements pré-élémentaire et élémentaire, dispensés dans les écoles préélémentaires et élémentaires. Ces enseignements se déroulent en trois cycles : apprentissages premiers, apprentissages fondamentaux, approfondissements. L'enseignement relevant de l'adaptation et de l'intégration scolaire dans le premier degré est en partie sous tutelle du ministère en charge de la Santé ;
- le second degré (enseignement secondaire) est dispensé dans les collèges (premier cycle) – de la sixième à la troisième – et les lycées (second cycle général et technologique, dans les lycées du même nom ; et second cycle professionnel dans les lycées professionnels). Depuis 1995-1996, la sixième constitue le cycle d'observation et d'adaptation, la cinquième et la quatrième le cycle central, et la troisième le cycle d'orientation.

Les enseignements adaptés du second degré accueillent en partie les élèves issus de l'enseignement spécialisé du premier degré ;

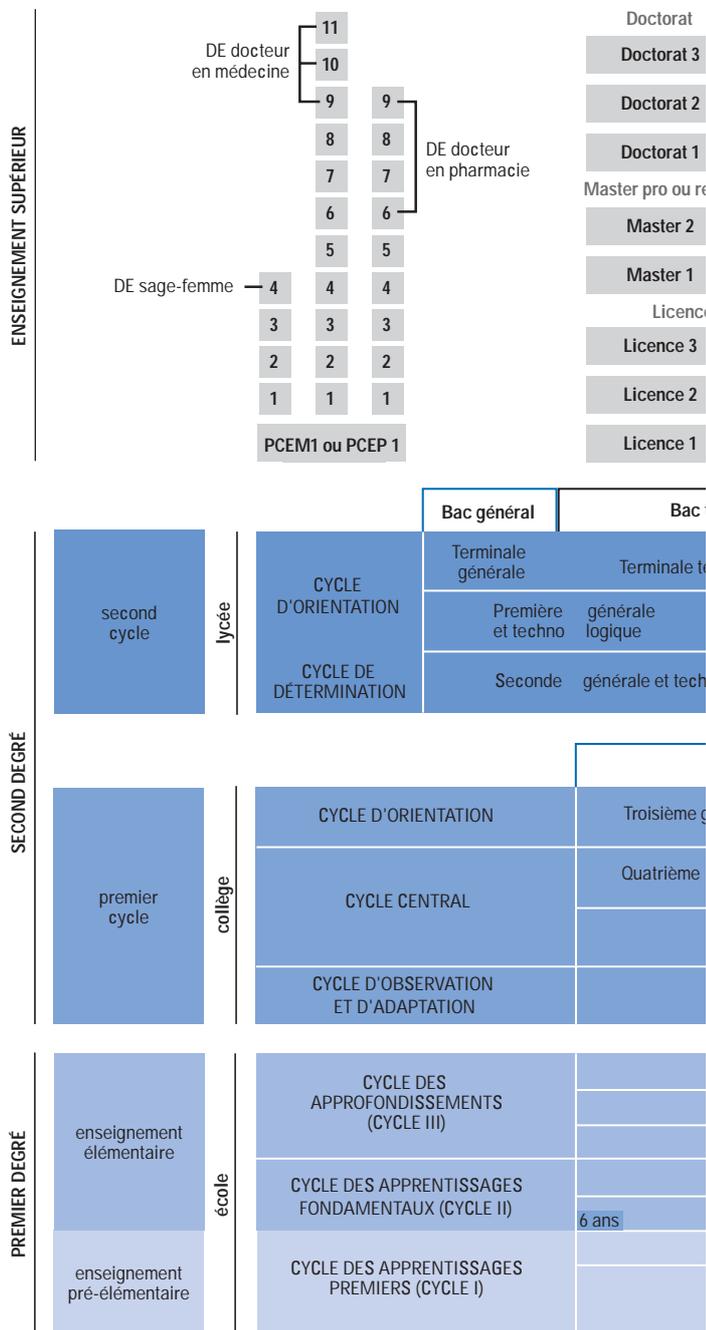
- l'enseignement post-secondaire ou supérieur, dispensé dans les lycées (sections de techniciens supérieurs [STS], classes préparatoires aux grandes écoles [CPGE]), les grandes écoles, des écoles et instituts spécialisés, et dans les universités.

Depuis la rentrée 2005, les universités offrent les nouvelles formations Licence – Master – Doctorat (LMD). Le cursus Licence correspond aux trois premières années d'études universitaires ; le cursus Master (deux ans) oriente les étudiants vers une option professionnelle (master professionnel) ou de recherche (master recherche) ; enfin, le cursus Doctorat (trois ans), à vocation recherche, aboutit à une thèse de doctorat.

Quant à l'apprentissage, il permet désormais, après la troisième, d'accéder à toutes les formations.

La scolarité en France est obligatoire à partir de l'âge de six ans, et jusqu'à seize ans. La notion d'"âge théorique" utilisée dans certains cas fait référence à un cursus scolaire effectué sans redoublement, ni interruption, ni saut de classe.

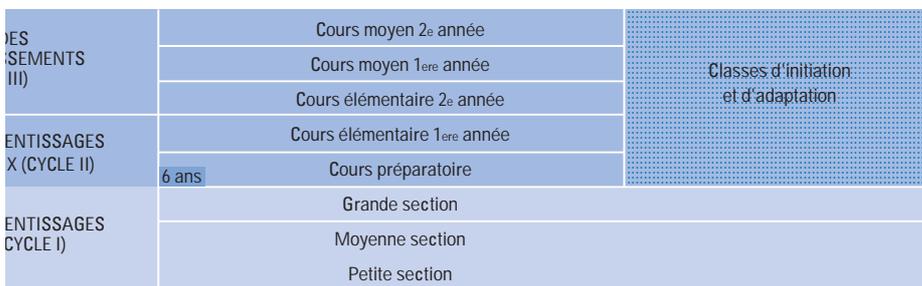
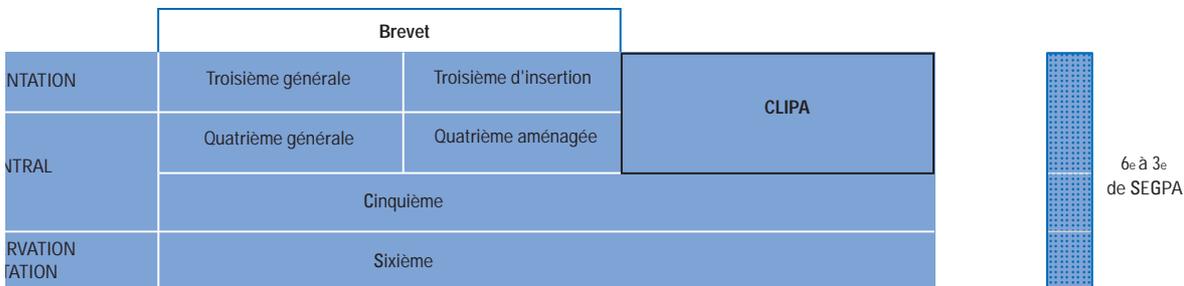
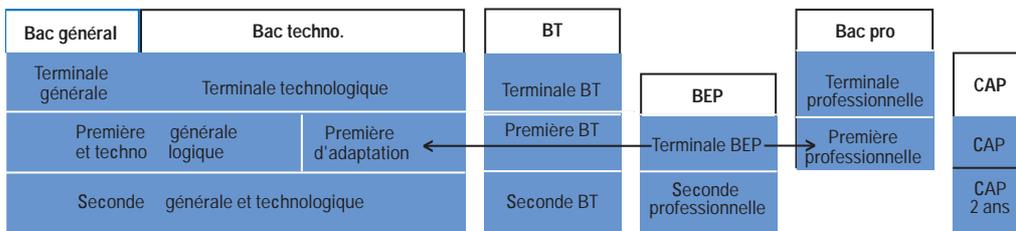
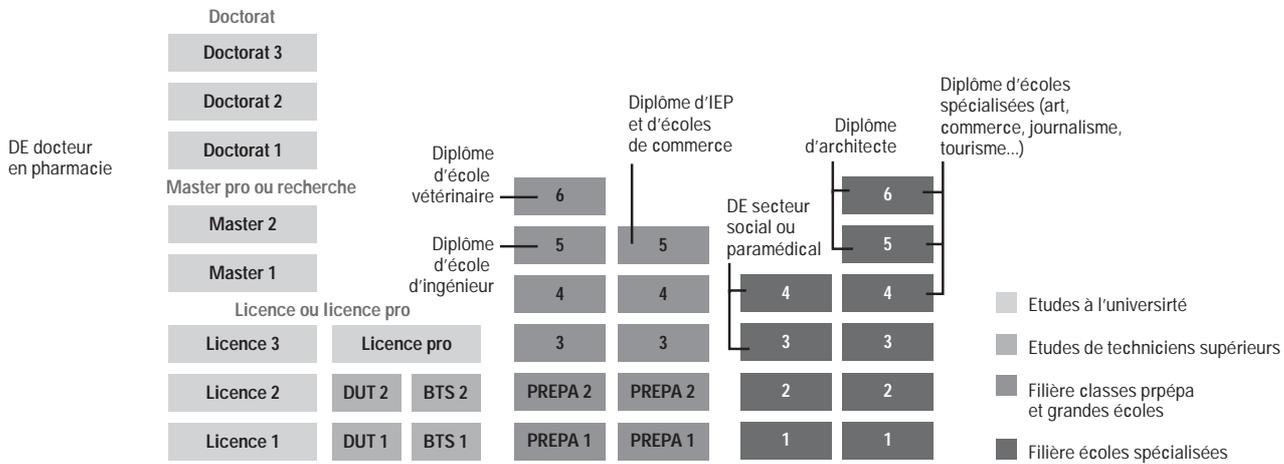
Remarque – Ensemble du supérieur : source ONISEP.



 enseignement professionnel et technologique
 Brevet exar

 enseignements adaptés, AIS (voir en 3.7 et 4.21)
 → pass à un

Principales filières de formations



1 Le système éducatif

Présentation

En 2005-2006 en France métropolitaine et dans les DOM, l'ensemble du secteur public et du secteur privé compte plus de 15 millions d'élèves et d'étudiants. La hausse des effectifs en un an est de 0,1 %, comme à la rentrée précédente.

La hausse des effectifs continue dans le premier degré : on y compte 41 000 élèves de plus (+ 0,6 %). L'élémentaire, en hausse depuis deux ans, connaît une progression de 1 % (soit 38 000 élèves supplémentaires). Dans le préélémentaire, la progression s'atténue (+ 0,1 % en 2005 contre 0,4 % en 2004 et 1,3 % en 2003), soit 3 700 élèves en plus. Les raisons de ces évolutions sont essentiellement démographiques.

Dans le second degré, l'effectif global diminue de près de 55 000 élèves (- 1 %), soit plus fortement que l'an dernier. Seul le second cycle professionnel voit son nombre d'élèves augmenter. Les effectifs du premier cycle sont en baisse depuis la rentrée 1995 du fait de l'entrée en collège de générations moins nombreuses que celle qui en sortent. Cette année, la diminution est de 1,7 %, soit 55 300 élèves de moins. Le second cycle général et technologique connaît une baisse de 0,2 %, soit 2 500 élèves. Le second cycle professionnel, après quatre années de baisse de 1998 à 2001, confirme en 2005 (+ 0,7 %, soit 4 800 élèves supplémentaires) la croissance constatée dès 2002 grâce aux progressions soutenues du CAP en deux ans et du baccalauréat professionnel. Le nombre d'apprentis augmente ainsi que celui des élèves de l'Agriculture.

Les effectifs d'étudiants sont en hausse de 0,2 % (5 200 étudiants supplémentaires), hausse moins forte cependant qu'en 2004. Mais les évolutions sont contrastées suivant les filières. Les effectifs des CPGE, écoles d'ingénieurs et des écoles de commerce augmentent. Les effectifs d'étudiants en IUT et en STS se stabilisent alors que ceux de l'université hors IUT et hors écoles d'ingénieurs baissent légèrement.

Depuis 1980, en vingt-cinq ans, les effectifs du premier degré ont baissé de 10 %, ceux du second degré ont en revanche augmenté de 3 % avec une hausse de 35 % du second cycle général et technologique et une baisse de 10 % du second cycle professionnel. Les effectifs d'apprentis se sont accrus de 64 %. C'est l'enseignement supérieur qui a connu la plus forte hausse : près du double d'étudiants en plus entre 1980 et 2005.

Définitions

■ **Population scolaire et du supérieur.** Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements relevant de l'adaptation et de l'intégration et les enseignements adaptés), des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans le secteur public et le secteur privé en France métropolitaine et DOM. Les élèves et étudiants sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche sont comptabilisés. Il est à remarquer qu'en ce qui concerne les étudiants, ce sont les inscriptions qui sont comptées.

■ **CFA.** Centres de formation d'apprentis. Les apprentis ne sont pas comptabilisés avec les élèves du second degré, car nombre d'entre eux relèvent de l'enseignement supérieur.

■ **CPA.** Classes préparatoires à l'apprentissage.

■ **CLIPA.** Classe d'initiation préprofessionnelle par alternance.

■ **CP, CM2.** Cours préparatoire, cours moyen deuxième année.

■ **SEGPA.** Sections d'enseignement général et professionnel adapté. Depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, elles accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale. Les enfants relevant du handicap "déficience intellectuelle légère" font l'objet de la politique d'intégration scolaire.

■ **Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).** Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré. 72 EREA sur 80 accueillent des élèves de même profil que ceux des SEGPA ; 5 EREA scolarisent de jeunes handicapés moteurs et 3 EREA des jeunes présentant des déficiences visuelles. L'enseignement dispensé en EREA couvre l'ensemble du second degré ; il consiste principalement en un enseignement professionnel, adapté ou non.

■ **CPGE.** Classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **STS.** Sections de techniciens supérieurs.

■ **IUT.** Instituts universitaires de technologie.

→ Pour en savoir plus

Sources : Sources des chapitres correspondants pour chaque niveau dans la présente édition et dans les éditions précédentes (1984 à 2006) de Repères et références statistiques. Base centrale de pilotage (BCP).

[1] Évolution des effectifs d'élèves et d'étudiants (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	1980 1981	1990 1991	2000 2001	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006
Premier degré (1)							
Préélémentaire	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 566,0	2 598,7	2 609,5	2 613,1
CP-CM2	4 810,0	4 218,0	3 953,0	3 908,9	3 900,0	3 924,6	3 962,6
AIS	129,8	91,2	58,7	54,2	53,3	51,4	50,7
Total premier degré MEN	7 396,3	6 953,4	6 552,0	6 529,2	6 552,0	6 585,5	6 626,5
Second degré							
1 ^{er} cycle	3 257,6	3 249,4	3 289,5	3 269,1	3 244,6	3 193,3	3 138,0
2 nd cycle professionnel (2)	800,6	742,2	701,4	699,8	708,4	715,4	720,2
2 nd cycle général et technologique	1 124,4	1 607,4	1 501,4	1 509,6	1 511,0	1 515,3	1 512,8
Enseignements adaptés :	126,5	126,7	122,2	119,0	117,1	116,2	114,5
SEGPA	114,9	114,6	111,0	108,3	106,4	105,3	103,7
EREA	11,6	12,1	11,1	10,7	10,7	10,9	10,8
Total second degré MEN	5 309,2	5 725,7	5 614,4	5 597,4	5 581,1	5 540,3	5 485,4
Second degré agriculture (3)	117,1	116,2	151,3	149,4	151,1	152,5	154,9
CFA :	244,1	226,7	376,1	373,5	371,2	378,8	401,5 (8)
dont apprentis	225,4	220,3	365,9	363,5	362,0	369,0	392,6 (8)
dont CPA et CLIPA (4)	18,7	6,4	10,2	10,1	9,3	9,8	8,9 (8)
Spécial santé "scolarisés"	96,2	88,2	81,4	82,7	81,9	77,1	76,3 (8)
Enseignement supérieur							
CPGE et prépas intégrées	42,9	68,4	73,8	75,3	75,3	76,5	77,8
STS	67,9	199,3	238,9	235,5	234,2	230,3	230,4
IUT	53,7	74,3	119,2	115,5	113,7	112,4	112,6
Universités (sans IUT ni formations d'ingénieurs)	796,1	1 075,1	1 254,3	1 251,8	1 287,1	1 286,4	1 283,5
Écoles d'ingénieurs (5)	40,0	57,7	96,5	102,4	105,0	107,2	108,1
Écoles de commerce, gestion, comptabilité et vente	15,8	46,1	63,4	74,7	80,6	83,2	87,7
Écoles paramédicales et sociales	91,7	74,4	93,4	111,2	119,5	124,2	124,2 (8)
Autres établissements d'enseignement supérieur (6)	76,0	128,5	232,4	255,4	254,7	263,7	265,1
dont formations d'ingénieurs en INP et UT		6,8	11,7	13,3	13,9	14,0	14,4
Total supérieur (7)	1 184,1	1 717,1	2 160,3	2 208,4	2 256,2	2 269,8	2 275,0
Total général	14 347,0	14 827,4	14 935,4	14 940,6	14 993,4	15 004,0	15 019,7

(1) En 2000-2001, 2001-2002, 2002-2003, 2003-2004, 2004-2005 et 2005-2006 : estimations pour l'ensemble du premier degré.

(2) Y compris préparations diverses et formations complémentaires.

(3) hors doubles comptes avec le ministère de l'Éducation nationale

(4) les CPA des collèges sont comprises dans le premier cycle du second degré.

(5) y compris les NFI (nouvelles formations d'ingénieurs).

(6) Groupe non homogène (écoles vétérinaires, EHESS, autres écoles dépendant d'autres ministères, INP, UT (universités de technologie) ...). Y compris les effectifs des IUFM à partir de 1991-1992.

(7) Sans double compte des formations d'ingénieurs en UT et INP.

(8) Données provisoires.

1 Le système éducatif

Présentation

En 2004-2005, les effectifs de la population scolarisée ont globalement augmenté de 12 000 élèves et étudiants. Rapportés à ceux des habitants, ils sont cependant en léger recul. On note par ailleurs des différences très nettes entre académies et entre départements.

Les académies avec une offre de formation dans le supérieur importante, voient leur population scolaire progresser légèrement, comme les académies d'Île-de-France, d'Aix-Marseille, de Toulouse, de Bordeaux et de Montpellier.

Le rapport entre population scolaire et population totale varie, en France métropolitaine, d'environ 19 % dans les académies de Limoges et de Corse, à 30 % dans celle de Paris. Les résultats sont également contrastés dans les académies selon les départements. Ainsi, dans l'académie de Montpellier, le rapport est de 19,6 % dans l'Aude contre 26,2 % pour l'Hérault.

Dans les départements d'outre-mer, le rapport est d'environ 30 %, ce qui est le signe de l'importance des jeunes dans la population totale de ces départements.

Définitions

■ **Population scolarisée.** Comprend les élèves en formation initiale dans les établissements sous tutelle de l'Éducation nationale, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (Agriculture et Pêche, Emploi et Solidarité, etc.). Pour l'ensemble du premier degré, il s'agit d'une estimation.

Dans l'édition 2005 de Repères et références statistiques, la population scolaire était sous-estimée de 46 778 élèves et étudiants inscrits dans des formations de la Santé.

■ **Population.** Les effectifs d'habitants ont été estimés par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir des résultats du recensement de 2004.

→ Pour en savoir plus

Sources : DEPP, ministère de l'Éducation nationale. Statistiques communiquées par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche et par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité. INSEE pour les effectifs de population.

[1] Population scolaire et du supérieur et population totale par département et académie en 2004-2005 (Public + Privé)

Départements et académies	Effectifs scolarisés	Population totale	Taux	Départements et académies	Effectifs scolarisés	Population totale	Taux
04 Alpes-de-Haute-Provence	30 904	147 082	21,0	54 Meurthe-et-Moselle	190 147	724 704	26,2
05 Hautes-Alpes	27 041	129 248	20,9	55 Meuse	40 208	192 824	20,9
13 Bouches-du-Rhône	482 298	1 903 304	25,3	57 Moselle	229 262	1 034 558	22,2
84 Vaucluse	125 473	526 539	23,8	88 Vosges	81 871	382 368	21,4
Aix-Marseille	665 716	2 706 173	24,6	Nancy-Metz	541 488	2 334 454	23,2
02 Aisne	119 968	535 237	22,4	44 Loire-Atlantique	307 299	1 202 767	25,5
60 Oise	180 689	781 221	23,1	49 Maine-et-Loire	196 550	755 934	26,0
80 Somme	141 206	559 200	25,3	53 Mayenne	65 537	294 644	22,2
Amiens	441 863	1 875 658	23,6	72 Sarthe	123 849	545 388	22,7
25 Doubs	130 461	512 603	25,5	85 Vendée	123 498	585 575	21,1
39 Jura	54 532	255 440	21,3	Nantes	816 733	3 384 308	24,1
70 Haute-Saône	47 539	235 915	20,2	06 Alpes-Maritimes	233 419	1 063 299	22,0
90 Territoire de Belfort	34 205	140 561	24,3	83 Var	199 486	971 499	20,5
Besançon	266 737	1 144 519	23,3	Nice	432 905	2 034 798	21,3
24 Dordogne	68 930	399 260	17,3	18 Cher	59 400	312 901	19,0
33 Gironde	333 530	1 374 502	24,3	28 Eure-et-Loir	88 416	416 245	21,2
40 Landes	64 587	352 016	18,3	36 Indre	42 377	231 496	18,3
47 Lot-et-Garonne	61 428	316 789	19,4	37 Indre-et-Loire	139 362	570 492	24,4
64 Pyrénées-Atlantiques	134 737	629 884	21,4	41 Loir-et-Cher	63 823	322 099	19,8
Bordeaux	663 212	3 072 451	21,6	45 Loiret	149 669	636 976	23,5
14 Calvados	166 799	666 349	25,0	Orléans-Tours	543 047	2 490 209	21,8
50 Manche	103 160	487 279	21,2	75 Paris	645 100	2 165 184	29,8
61 Orne	61 626	291 718	21,1	Paris	645 100	2 165 184	29,8
Caen	331 585	1 445 346	22,9	16 Charente	66 640	345 246	19,3
03 Allier	63 340	343 818	18,4	17 Charente-Maritime	118 168	594 386	19,9
15 Cantal	25 867	148 350	17,4	79 Deux-Sèvres	70 725	353 875	20,0
43 Haute-Loire	45 033	217 922	20,7	86 Vienne	105 205	409 910	25,7
63 Puy-de-Dôme	144 903	619 774	23,4	Poitiers	360 738	1 703 417	21,2
Clermont-Ferrand	279 143	1 329 864	21,0	08 Ardennes	63 400	288 172	22,0
2A Corse-du-Sud	24 086	125 725	19,2	10 Aube	65 610	294 458	22,3
2B Haute-Corse	29 234	149 884	19,5	51 Marne	143 776	563 774	25,5
Corse	53 320	275 609	19,3	52 Haute-Marne	39 759	188 805	21,1
77 Seine-et-Marne	312 219	1 270 328	24,6	Reims	312 545	1 335 209	23,4
93 Seine-Saint-Denis	376 782	1 424 216	26,5	22 Côtes-d'Armor	118 253	564 770	20,9
94 Val-de-Marne	296 128	1 265 201	23,4	29 Finistère	200 198	879 148	22,8
Créteil	985 129	3 959 745	24,9	35 Ille-et-Vilaine	257 242	916 499	28,1
21 Côte-d'Or	132 682	516 508	25,7	56 Morbihan	151 879	686 066	22,1
58 Nièvre	42 346	221 622	19,1	Rennes	727 572	3 046 483	23,9
71 Saône-et-Loire	107 071	549 475	19,5	27 Eure	123 519	559 890	22,1
89 Yonne	67 031	339 155	19,8	76 Seine-Maritime	311 406	1 245 882	25,0
Dijon	349 130	1 626 760	21,5	Rouen	434 925	1 805 772	24,1
07 Ardèche	60 575	301 405	20,1	67 Bas-Rhin	262 350	1 068 530	24,6
26 Drôme	103 484	462 107	22,4	68 Haut-Rhin	159 108	733 535	21,7
38 Isère	295 377	1 156 437	25,5	Strasbourg	421 458	1 802 065	23,4
73 Savoie	90 461	396 308	22,8	09 Ariège	26 432	143 649	18,4
74 Haute-Savoie	151 473	685 512	22,1	12 Aveyron	50 073	274 160	18,3
Grenoble	701 370	3 001 769	23,4	31 Haute-Garonne	313 782	1 152 502	27,2
59 Nord	709 489	2 581 151	27,5	32 Gers	32 793	180 213	18,2
62 Pas-de-Calais	350 987	1 451 900	24,2	46 Lot	29 835	168 940	17,7
Lille	1 060 476	4 033 051	26,3	65 Hautes-Pyrénées	44 774	229 751	19,5
19 Corrèze	43 418	237 462	18,3	81 Tarn	72 526	361 383	20,1
23 Creuse	19 960	124 086	16,1	82 Tarn-et-Garonne	44 081	222 755	19,8
87 Haute-Vienne	78 024	362 413	21,5	Toulouse	614 296	2 733 353	22,5
Limoges	141 402	723 961	19,5	78 Yvelines	333 216	1 397 033	23,9
01 Ain	120 978	553 434	21,9	91 Essonne	294 063	1 181 175	24,9
42 Loire	171 598	733 268	23,4	92 Hauts-de-Seine	366 360	1 505 755	24,3
69 Rhône	469 961	1 661 428	28,3	95 Val-d'Oise	290 709	1 146 179	25,4
Lyon	762 537	2 948 130	25,9	Versailles	1 284 348	5 230 142	24,6
11 Aude	65 275	333 586	19,6	France métropolitaine	14 410 396	60 704 244	23,7
30 Gard	142 882	673 585	21,2	971 Guadeloupe	126 249	452 935	27,9
34 Hérault	258 352	985 888	26,2	972 Guyane	63 872	190 492	33,5
48 Lozère	16 131	75 912	21,2	972 Martinique	109 938	397 527	27,7
66 Pyrénées-Orientales	90 981	426 843	21,3	974 La Réunion	246 263	773 649	31,8
Montpellier	573 621	2 495 814	23,0	France métr. + DOM	14 956 718	62 518 847	23,9

1 Le système éducatif

Présentation

Pendant l'année scolaire 2004-2005, 14 364 500 jeunes sont scolarisés en France métropolitaine et les élèves et étudiants représentent 23,7 % de la population totale.

Les plus jeunes restent fortement scolarisés avant l'âge de la scolarité obligatoire avec une moyenne de 82 % des enfants de 2 à 5 ans scolarisés. Ensuite, et jusqu'à 14 ans, la totalité des jeunes sont scolarisés, même si leur répartition entre premier et second degrés continue de varier. En effet, le rajeunissement de l'âge d'entrée au collège se poursuit avec un léger progrès du taux de scolarisation dans le second degré à 10 ans.

La durée de scolarisation dans l'enseignement secondaire des jeunes de 18 à 21 ans, qui avait continuellement diminué depuis 1996 semble se stabiliser, le surcroît de poursuite après un BEP/CAP compensant la baisse de la scolarisation résultant de la diminution des redoublements.

Faisant suite aux progressions observées chez les jeunes de 19 à 21 ans en 2002, les taux progressent chez les 21-23 ans cette année. Cela concerne aussi bien les filles que les garçons et s'explique par un surcroît de scolarisation dans l'enseignement supérieur, notamment dans les formations de la santé.

Pour les jeunes de 24 et 25 ans, la légère baisse de la scolarisation dans le supérieur hors apprentissage s'explique par les choix plus fréquents, faits au milieu des années 90, en faveur d'un enseignement professionnel et des études plus courtes. Au-delà de 25 ans, la scolarisation progresse légèrement, ce qui traduit un double phénomène. Tout d'abord, les jeunes âgés de 26 à 29 ans à la rentrée 2004 appartiennent aux générations nées de 1975 à 1978 qui se sont engagées dans les scolarités les plus longues en fin de troisième. Ensuite, depuis 1998, le nombre d'étudiants étrangers venus en France afin d'y poursuivre des études supérieures augmente régulièrement, ce qui renforce les taux de scolarisation à ces âges.

Au final, l'espérance de scolarisation, qui avait diminué de 1996 à 2001, continue sa légère remontée amorcée à la rentrée 2002.

Définitions

■ **Population scolarisée.** Comprend les élèves en formation initiale dans les établissements sous tutelle de l'Éducation nationale, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (Agriculture et Pêche, Emploi et Solidarité, etc.). Contrairement à d'autres chapitres, les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et une partie de la formation continue. C'est pourquoi le total est inférieur au total du chapitre 1.3. Par ailleurs, les effectifs de l'élémentaire sont souvent surestimés et ont donc fait l'objet d'un redressement afin de ne pas avoir des taux de scolarisation supérieurs à 100 %.

■ **Population.** Les effectifs par tranche d'âge ont été estimés par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir des résultats du recensement de 2004.

■ **Âge.** L'âge d'un élève ou d'un étudiant est celui atteint au 1^{er} janvier inclus dans l'année scolaire considérée.

■ **Premier degré.** Enseignement préélémentaire et élémentaire, y compris l'enseignement spécialisé sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale (MEN).

■ **Enseignement spécialisé hors MEN.** Il s'agit d'un enseignement dispensé dans des établissements ne dépendant pas du MEN à des élèves en grande difficulté, enseignement que l'on ne peut classer ni dans le premier degré, ni dans le second degré.

■ **Second degré.** Collèges, lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels et enseignements adaptés du ministère de l'Éducation nationale.

■ **Autres formations du second degré.** Second degré agricole, enseignement spécial de la Santé, formations sociales et de la Santé de niveaux V et IV.

■ **Apprentis.** Tous niveaux, y compris classes préparatoires à l'apprentissage (CPA) de centres de formation d'apprentis (CFA), apprentissage dans le supérieur et apprentissage agricole.

■ **Enseignement supérieur.** Les établissements universitaires, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les sections de techniciens supérieurs (STS) et les autres établissements d'enseignement post-baccalauréat.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 04.12.

Sources : DEPP, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour les effectifs scolaires. INSEE pour la population par âge.

Population scolaire et du supérieur par âge

[1] Population scolaire et du supérieur en 2004-2005 par âge et taux de scolarisation (France métropolitaine, Public + Privé)

Année de naissance	Âge	Effectifs de population		Taux de scolarisation (1)							
		Population totale	Population scolarisée	Ensemble des formations	1 ^{er} degré MEN y compris spécialisé	Ens. spécial hors MEN	2 nd degré MEN y compris adapté	Autres formations du 2 nd degré	Apprentis	Ens. supérieur	
2003-2004	0-1 an	1 524 263	-								
2002	2 ans	760 532	201 735	26,5% (-2,7)	26,5% (-2,7)						
2001	3 ans	771 340	768 663	99,7% (-0,2)	99,7% (-0,2)						
2000	4 ans	777 793	777 793	100%	100%						
1999	5 ans	749 828	749 828	100%	100%						
1998	6 ans	732 473	713 438	100%	99,6%	0,4%					
1997	7 ans	721 488	721 488	100%	99,6%	0,4%					
1996	8 ans	733 190	733 190	100%	99,5%	0,5%					
1995	9 ans	726 835	726 835	100%	99,3%	0,6%	0,1%				
1994	10 ans	713 914	713 914	100%	96,1% (-0,1)	0,7%	3,2% (+0,1)				
1993	11 ans	711 733	711 733	100%	21,1% (+0,5)	0,8%	78,1% (-0,5)				
1992	12 ans	746 368	746 368	100%	1,3%	0,9%	97,8%				
1991	13 ans	762 881	762 317	99,9% (+0,2)	0,2%	0,9%	98,7% (+0,2)	0,2%			
1990	14 ans	771 518	767 289	99,5% (+0,1)		0,9%	96,9% (+0,2)	1,5%	0,1%		
1989	15 ans	778 429	759 854	97,6% (-0,7)		0,9% (-0,1)	92% (-0,7)	3,7%	1% (+0,1)		
1988	16 ans	782 436	762 100	97,4% (+0,4)		0,9% (-0,1)	83,1% (+0,5)	4,4% (+0,1)	8,9% (-0,1)		
1987	17 ans	783 673	720 954	92% (+0,2)		0,8%	75% (+0,5)	4,1%	9,7% (-0,2)	2,3% (-0,1)	
1986	18 ans	794 439	631 594	79,5% (-0,2)		0,6%	40,3% (-0,4)	3%	8% (+0,3)	27,6% (-0,1)	
1985	19 ans	780 853	517 512	66,3% (+0,4)		0,4%	18,2% (-0,2)	1,7%	6,2% (+0,4)	39,7% (+0,2)	
1984	20 ans	772 247	406 755	52,7% (-0,2)		0,2%	5,9% (-0,2)	0,8% (-0,1)	4,5% (+0,1)	41,3%	
1983	21 ans	755 878	317 167	42% (+0,6)			1,5% (-0,1)	0,5%	3,3%	36,7% (+0,7)	
1982	22 ans	800 292	262 372	32,8% (+0,3)			0,4%	0,4%	2,3%	29,7% (+0,4)	
1981	23 ans	810 983	194 509	24% (+0,1)			0,2%	0,3% (+0,2)	1,5%	22% (-0,1)	
1980	24 ans	811 355	134 391	16,6%					0,9%	15,6% (-0,1)	
1979	25 ans	768 693	89 952	11,7% (-0,3)					0,8%	10,9% (-0,3)	
1978	26 ans	747 707	62 904	8,4%				0,2%		8,3%	
1977	27 ans	754 552	45 869	6,1%						6,1%	
1976	28 ans	734 404	34 871	4,7% (+0,2)						4,7% (+0,2)	
1975	29 ans	755 946	27 787	3,7% (+0,2)						3,7% (+0,2)	
1974 et avant	30 et plus	37 868 201	190 914	0,5%						0,5%	
Total		60 704 244	14 364 555 (2)	23,7%	6 316 766	75 771	5 310 860	161 229	370 232	2 129 697	

(1) Après chaque taux est indiquée entre parenthèses la variation en points par rapport à la rentrée 2003. Exemple : à 21 ans, 42 % des jeunes sont scolarisés, soit 0,6 point de plus qu'à la rentrée 2003.

(2) L'effectif de 14 364 555 jeunes scolarisés est supérieur à la somme des effectifs de la colonne. En effet, pour certaines tranches d'âge, une surestimation des effectifs scolarisés dans l'élémentaire est apparue au regard de la population totale du même âge estimée à partir du recensement. Nous avons donc dû ramener l'effectif scolarisé à celui de la population totale afin de ne pas avoir un taux de scolarisation supérieur à 100 %. Par ailleurs, les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et une partie de la formation continue, la population scolarisée est donc moins importante que celle présentée dans d'autres chapitres.

[2] Évolution de l'espérance de scolarisation de 15 à 29 ans (en années) (France métropolitaine, Public + Privé)

	1985	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005
	1986	1991	1996	2001	2002	2003	2004	2005	
Ensemble des formations	4,71	5,61	6,45	6,34	6,29	6,32	6,34	6,35	
Filles	4,82	5,74	6,65	6,52	6,51	6,56	6,59	6,60	
Garçons	4,60	5,48	6,27	6,16	6,07	6,08	6,10	6,12	
Dans le secondaire	3,38	3,90	4,04	3,87	3,83	3,82	3,80	3,79	
Filles	3,40	3,89	3,95	3,82	3,78	3,76	3,75	3,74	
Garçons	3,36	3,92	4,13	3,92	3,88	3,86	3,84	3,84	
Dans le supérieur	1,33	1,70	2,41	2,47	2,46	2,50	2,55	2,56	
Filles	1,42	1,86	2,70	2,71	2,73	2,79	2,84	2,85	
Garçons	1,23	1,56	2,14	2,24	2,19	2,22	2,26	2,28	

Lecture - L'espérance de scolarisation de 15 à 29 ans est la somme des taux de scolarisation par âge. Elle représente la durée d'études d'une génération qui connaîtrait tout au long de sa vie scolaire les taux de scolarisation observés une année.

1 Le système éducatif

Présentation

En 2004-2005 en France métropolitaine, la répartition des jeunes de 14, 15, 16 et 17 ans dans le système éducatif national montre une nette différence entre les filles et les garçons, les premières se montrant plus précoces et s'orientant plus souvent vers les filières générales et technologiques.

À 14 ans, plus de 60 % des jeunes se trouvent au collège en classe de troisième contre 53 % en 1996. Les étapes du premier cycle du secondaire sont donc plus rapidement franchies pour les générations les plus jeunes. Toutefois, ces progrès ne remettent pas en cause la différence entre les sexes : les filles sont plus fréquemment en troisième que les garçons, qui à cet âge sont environ un tiers à être encore en quatrième. Les garçons suivent également plus fréquemment un enseignement adapté.

À 15 ans, l'écart entre filles et garçons se creuse encore, puisque plus de la moitié des filles sont déjà en seconde contre seulement 38 % des garçons. Ceux-ci sont donc encore massivement au collège ou en enseignement adapté.

À partir de 16 ans, la différence entre garçons et filles se manifeste également au travers de l'orientation choisie : un enseignement général ou technologique pour les filles et un enseignement professionnel en lycée professionnel ou en apprentissage pour les garçons. C'est en apprentissage que l'écart est le plus important puisque les garçons y sont trois fois plus scolarisés que les filles.

À 17 ans, un nombre significatif de jeunes n'est plus scolarisé, du moins dans les structures d'enseignement recensées, et les garçons sont plus fréquemment dans ce cas que les filles.

Définitions

■ **Le champ couvert.** Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements relevant de l'adaptation et de l'intégration scolaire), des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans le secteur public et le secteur privé sous contrat et hors contrat en France métropolitaine. Les élèves et étudiants sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche ou d'autres ministères sont comptabilisés.

■ **Population à 14, 15, 16 et 17 ans.** Elle comprend tous les enfants et les jeunes ayant 14, 15, 16 ou 17 ans révolus au 1^{er} janvier 2005 en France métropolitaine. Cette population a été évaluée à partir du recensement de 2004.

■ **Prof. court sco.** Enseignement professionnel court dispensé dans les lycées professionnels (LP) ou polyvalents de l'Éducation nationale ou de l'Agriculture (LPA). Il s'agit des formations préparant aux CAP ou CAPA, BEP ou BEPA et mentions complémentaires de ce niveau.

■ **Prof. court appr.** Enseignement professionnel court dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant aux CAP ou CAPA, BEP ou BEPA et mentions complémentaires de ce niveau.

■ **Prof. long sco.** Enseignement professionnel long dispensé dans les lycées professionnels (LP) ou polyvalents de l'Éducation nationale ou de l'Agriculture (LPA). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel.

■ **Prof. long appr.** Enseignement professionnel long dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel et au brevet professionnel.

■ **Post-bac.** Enseignements post-baccalauréat des classes supérieures de lycées ou du premier cycle des universités ou encore des diverses écoles enseignant au même niveau.

→ Pour en savoir plus

Sources : DEPP, ministère de l'Éducation nationale pour les effectifs scolaires. INSEE pour la population par âge.

Où se trouvaient les jeunes à 14, 15, 16 et 17 ans en 2004-2005 ?

1.5

[1] Répartition des jeunes de 14 à 17 ans par niveau de scolarisation et par sexe en 2004-2005 (France métropolitaine, Public + Privé)

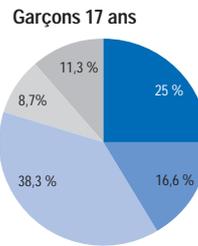
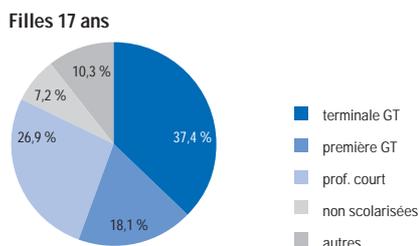
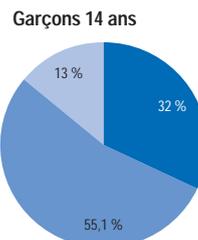
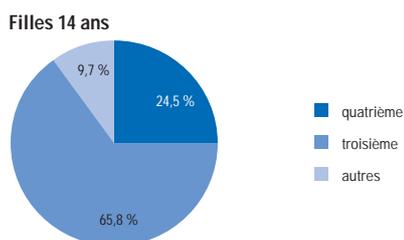
En milliers	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total									
Enseignements adaptés	12 925	21 443	34 368	12 544	20 728	33 272	3 962	6 353	10 315	3 196	4 772	7 968
6 ^e et 5 ^e	10 625	17 506	28 131	791	1 008	1 799	223	254	477	84	85	169
4 ^e (y compris techno.)	92 210	126 334	218 544	15 892	23 920	39 812	1 126	1 227	2 353	164	156	320
3 ^e (y compris techno., CLIPA)	247 608	217 742	465 350	109 242	145 100	254 342	22 547	28 810	51 357	1 743	1 733	3 476
2 ^{nds} générale et technologique	10 858	8 940	19 798	195 087	152 267	347 354	64 125	62 519	126 644	11 087	11 794	22 881
1 ^{re} générale et technologique	225	268	493	10 046	7 678	17 724	159 977	119 409	279 386	69 524	66 414	135 938
Terminale générale et technologique	15	29	44	182	222	404	9 844	6 701	16 545	143 683	99 872	243 555
Prof. court sco. (1)	226	331	557	30 763	33 741	64 504	94 157	109 918	204 075	86 462	100 266	186 728
Prof. court appr. (1)	-	-	-	-	-	-	15 710	53 553	69 263	16 949	52 964	69 913
Prof. long sco. (1)	1	-	1	186	422	608	412	1 052	1 464	11 151	14 621	25 772
Prof. long appr. (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 410	4 219	5 629
Post-bac	1	2	3	21	14	35	99	122	221	10 834	7 771	18 605
Total	374 694	392 595	767 289	374 754	385 100	759 854	372 182	389 918	762 100	356 287	364 667	720 954
Différence (2)	1 456	2 773	4 229	6 316	12 259	18 575	10 540	9 796	20 336	27 792	34 927	62 719
Population (milliers)	376 150	395 368	771 518	381 070	397 359	778 429	382 722	399 714	782 436	384 079	399 594	783 673

En %	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total									
Enseignements adaptés	3,4	5,4	4,5	3,3	5,2	4,3	1,0	1,6	1,3	0,8	1,2	1,0
6 ^e et 5 ^e	2,8	4,4	3,6	0,2	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
4 ^e (y compris techno.)	24,5	32,0	28,3	4,2	6,0	5,1	0,3	0,3	0,3	0,0	0,0	0,0
3 ^e (y compris techno., CPA-CLIPA)	65,8	55,1	60,3	28,7	36,5	32,7	5,9	7,2	6,6	0,5	0,4	0,4
2 ^{nds} générale et technologique	2,9	2,3	2,6	51,2	38,3	44,6	16,8	15,6	16,2	2,9	3,0	2,9
1 ^{re} générale et technologique	0,1	0,1	0,1	2,6	1,9	2,3	41,8	29,9	35,7	18,1	16,6	17,3
Terminale générale et technologique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	2,6	1,7	2,1	37,4	25,0	31,1
Enseignement professionnel court LP-LPA	0,1	0,1	0,1	8,1	8,5	8,3	24,6	27,5	26,1	22,5	25,1	23,8
Enseignement professionnel court CFA	-	-	-	-	-	-	4,1	13,4	8,9	4,4	13,3	8,9
Enseignement professionnel long LP-LPA	-	-	-	-	-	-	0,1	0,3	0,2	2,9	3,7	3,3
Enseignement professionnel long CFA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,4	1,1	0,7
Post-bac	-	-	-	-	-	-	0,0	0,0	0,0	2,8	1,9	2,4
Total	99,6	99,3	99,5	98,3	96,9	97,6	97,2	97,5	97,4	92,8	91,3	92,0
Différence	0,4	0,7	0,5	1,7	3,1	2,4	2,8	2,5	2,6	7,2	8,7	8,0
Population %	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Voir rubrique "Définitions".

(2) Le contenu de cette ligne doit être analysé avec prudence. Les valeurs y apparaissant sont le résultat du rapprochement de deux sources différentes : les populations estimées par l'INSEE et le total des dénombrements d'élèves, d'étudiants et d'apprentis réalisés dans les établissements.

[2] Répartition des garçons et des filles à 14 et 17 ans en 2004-2005 (France métropolitaine, Public + Privé)



1 Le système éducatif

Présentation

En 2005, 151 500 élèves en situation de handicap sont accueillis dans les écoles et établissements scolaires, soit une hausse des effectifs de 13 % [1]. La part de l'enseignement public est de 91 %.

Le nombre d'élèves handicapés fréquentant une classe ordinaire (intégration individuelle) s'élève à 65 000 dans le premier degré et à 38 900 dans le second degré. Toutefois, ce constat doit être précisé, puisque respectivement 75 % et 93 % d'entre eux sont scolarisés à temps plein, les autres bénéficiant d'une scolarisation à temps partiel avec, dans la plupart des cas, un suivi thérapeutique et/ou éducatif complémentaire (92 %). En outre, dans le second degré, 7 763 élèves bénéficiant d'une intégration individuelle sont scolarisés dans le cadre de l'enseignement adapté, SEGPA ou EREA. Enfin, 62 % des élèves affectés en EREA, le sont dans les EREA "spécialisés" qui accueillent des enfants souffrant d'un handicap moteur ou sensoriel.

47 600 enfants et adolescents handicapés bénéficient d'une intégration collective, CLIS dans le premier degré ou UPI dans le second degré, 87 % d'entre eux à temps plein.

Toutes modalités de scolarité confondues, les élèves souffrant d'une atteinte intellectuelle ou mentale, constituent 62 % des effectifs dans le premier degré, 33 % dans le second degré et 12 % dans les classes non spécialisées, à temps complet en lycée. Plus généralement, les types de déficiences varient fortement avec le type d'accueil mis en place [2]. 64 % des élèves handicapés scolarisés sont des garçons.

Pour leur part, les établissements hospitaliers et médico-éducatifs (sous tutelle du ministère chargé de la santé) scolarisent 76 300 jeunes à temps plein (- 1 % par rapport à 2004) [3].

92 % d'entre eux sont scolarisés en établissement médico-éducatif dont près des deux tiers en institut médico-éducatif. Ils accueillent essentiellement des élèves atteints d'une déficience psychique ou mentale (70 %) suivi des handicapés moteurs (6 %) et des polyhandicapés (7 %).

En 2004-2005 dans l'enseignement supérieur (universités, IUUFM, STS, CPGE, écoles d'ingénieurs), on a recensé 7 557 étudiants handicapés [4]. Ce nombre n'a pratiquement pas évolué par rapport à l'année précédente.

Définitions

■ **CLIS.** Classes d'intégration scolaire. Elles accueillent des élèves présentant un handicap mental, auditif, visuel ou moteur, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap. Les classes de perfectionnement créées par la loi du 15 avril 1909, et les classes intégrées ouvertes dans les écoles ordinaires, dont le fonctionnement a été précisé dans les circulaires des 29 mars 1982 et 1983, constituent désormais les classes d'intégration scolaire (circulaire du 18 novembre 1991).

■ **UPI.** Unités pédagogiques d'intégration. Créées initialement dans certains collèges pour accueillir des préadolescents ou des adolescents (de 11 à 16 ans) présentant différentes formes de handicap mental qui peuvent tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge et à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap, la circulaire n° 95-125 du 17 mai 1995 a étendu le principe de leur création au bénéfice d'élèves présentant des déficiences sensorielles ou motrices et a encouragé leur création en collège mais également en lycée.

■ **Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).** Depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, elles accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale. Les enfants relevant du handicap "déficience intellectuelle légère" qui y ont été scolarisés lors de leur création font maintenant l'objet de la politique d'intégration scolaire.

■ **Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).** Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes ordinaires d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré. 72 EREA sur 80 accueillent des élèves de même profil que ceux des SEGPA ; 5 EREA scolarisent de jeunes handicapés moteurs et 3 EREA des jeunes présentant des déficiences visuelles.

■ **Intégration individuelle.** Désigne la scolarisation d'un jeune handicapé dans une classe ordinaire.

■ **Intégration collective.** Désigne la scolarisation dans une classe spécialisée de type CLIS ou UPI.

■ **Déficiences.** Voir 3.8.

→ Pour en savoir plus

Sources : Enquêtes n° 3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le 1^{er} degré (2005), n° 12 aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le second degré et n° 32 relative à l'accueil des enfants et adolescents dans les établissements hospitaliers et médico-éducatifs (2005).

[1] Les différents modes de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap en 2005-2006 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Niveaux d'enseignement	Établissements scolaires				Établissements médico-sociaux (1)	
	Total	Intégration individuelle Dont SEGPA		Intégration collective Dont EREA	Hospitaliers	Médico-éducatifs
Premier degré	64 994			39 830	4 177	50 849
Cycle I	17 577			2 231	1 623	14 112
Cycle III	29 491			31 093	1 773	24 928
Cycle III	17 926			6 506	781	11 809
Second degré	38 934	6 275	1 488	7 765	1 325	7 115
Premier cycle	27 036	6 209	702	2 224	705	4 503
Second cycle	11 084	66	694	369	620	2 612
Indifférencié	814		92	5 172	680	12 194
Total	103 928	6 275	1 488	47 595	6 182	70 158

(1) Enfants scolarisés toute l'année.

[2] Répartition par type d'établissement et par type de déficience des élèves en situation de handicap intégrés à temps plein en 2005 (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Déficiences	Premier degré			Second degré								
	Classes ordinaires	CLIS	Collèges ordinaires	Collèges ordinaires	SEGPA	UPI	EREA (1) Non spécialisés	EREA (1) Spécialisés	Lycées Classes ordinaires	Lycées Classes UPI	LP Classes ordinaires	LP Classes UPI
Atteinte intellectuelle ou mentale	39	89	14	71	74		51	1	12	43	15	61
Trouble du langage et de la parole	12	2	27	7	5		9	3	12	-	12	1
Déficience motrice	9	3	12	3	7		4	66	17	10	16	7
Déficience viscérale, métabolique ou nutritionnelle	23	1	25	5	1		8	1	32	6	28	1
Déficience visuelle	3	1	4	1	2		1	22	7	9	5	3
Déficience auditive	5	2	7	4	7		4	0	10	26	13	21
Plusieurs déficiences associées	5	3	3	3	3		11	5	3	5	5	3
Autre	5	1	8	6	1		12	2	5	1	7	2
Total	100	100	100	100	100		100	100	100	100	100	100

(1) Il existe 8 EREA spécialisés qui accueillent des jeunes présentant des déficiences sensorielles ou motrices.

[3] Répartition du nombre d'établissements et des effectifs par catégorie d'établissements en 2005 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Nombre	Capacité d'accueil	Effectifs			
			Accueillis	Scolarisés pour toute l'année	Scolarisés temporairement	Scolarisés hors établissement
Établissements hospitaliers	265	13 516	12 496	4 669	3 242	2 455
Établissements de lutte contre la tuberculose	3	150	111	49	-	53
Maisons d'enfants à caractère sanitaire	31	2 013	1 806	932	457	244
Maisons de réadaptation fonctionnelle	16	1 186	932	532	245	104
Total établissements hospitaliers	315	16 865	15 345	6 182	3 944	2 856
Instituts médico-éducatifs	1 081	66 964	66 894	48 611	555	1 513
Instituts de rééducation	323	15 757	15 407	11 296	200	2 914
Établissements pour infirmes moteurs	112	6 998	6 824	4 274	103	796
Établissements pour polyhandicapés	142	4 308	4 256	573	54	57
Établissements pour déficients visuels	36	3 511	3 160	1 369	13	995
Établissements pour déficients auditifs	69	6 543	6 193	3 161	197	2 550
Établissements pour sourds-aveugles	10	1 303	1 249	633	26	555
Établissements médico-expérimentaux	12	460	395	241	2	-
Total établissements médico-éducatifs	1 785	105 844	104 378	70 158	1 150	9 380
Total	2 100	122 709	119 723	76 340	5 094	12 236

[4] Évolution du nombre d'étudiants handicapés dans l'enseignement supérieur (1) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Nombre d'étudiants handicapés	4 945	5 230	6 470	7 029	7 145	7 650	7 548	7 557
% d'augmentation	2,66%	5,80%	23,70%	8,64%	1,70%	7,10%	-1,30%	0,10%

(1) Universités, IUUFM, STS, CPGE et écoles d'ingénieurs.

1 Le système éducatif

Présentation

Durant l'année scolaire 2005-2006, 39 290 élèves nouveaux arrivants non francophones ont été accueillis dans les premier et second degrés : près de 18 950 dans les écoles élémentaires, environ 17 110 dans les collèges, et 3 220 dans les lycées dont une majorité (61 %) dans les lycées professionnels. Au total, ces élèves représentent 4,1 % des effectifs scolaires. Par ailleurs, environ 1 600 élèves de plus de 16 ans qui, ne relevant plus de l'obligation scolaire, ont bénéficié d'actions spécifiques de formation dispensées par les Missions générales à l'insertion de l'Éducation nationale (MGIEN) ou par les groupements d'établissements pour la formation continue (GRETA).

Au cours des quatre dernières années, le nombre d'élèves non francophones reste relativement stable, avec 1 100 élèves supplémentaires entre les années scolaires 2002-2003 et 2005-2006 [2].

Globalement, 81 % des nouveaux arrivants recensés par l'enquête bénéficient d'une scolarité dans des classes spécifiques, ou d'un soutien ponctuel aux dates d'observation. Dans le premier degré, les élèves sont accueillis dans une classe d'initiation (CLIN), ou bénéficient de quelques heures de soutien par le biais de cours de rattrapage intégré (CRI), tout en fréquentant une classe ordinaire. Dans les collèges et lycées, les dispositifs sont identiques : classes d'accueil (CLA) ou modules d'accueil temporaire (MAT). Enfin, pour des questions de géographie (milieu rural notamment) ou de faibles effectifs, certains départements ont développé des dispositifs supplémentaires plus souples, en fonction des besoins : des enseignants spécialisés partagent leur service entre plusieurs établissements et apportent un soutien de quelques heures par semaine aux élèves non francophones qui y sont scolarisés dans des classes ordinaires.

Cependant, les dispositifs d'accueil ont été mis en place de manière très inégale par les académies : six académies y scolarisent moins des deux tiers de leurs élèves non francophones (Martinique, Rennes, Poitiers, Nantes, Guyane, Nice), et trois académies plus de 90 % (Guadeloupe, Dijon, Versailles), voire 100 % dans l'académie de Paris.

Définitions

■ On entend par "**nouvel arrivant non francophone**" tout élève nouvellement arrivé en France (depuis moins d'un an), pour lequel la maîtrise insuffisante de la langue française ou des apprentissages scolaires ne lui permet pas d'intégrer immédiatement une classe du cursus ordinaire.

L'obligation d'accueil dans les établissements scolaires s'applique de la même façon pour les élèves nouvellement arrivés en France que pour les autres élèves. Elle relève du droit commun et de l'obligation scolaire.

Dès les années 70, des mesures ont été prises pour accueillir et scolariser ces élèves. Elles se sont traduites par la création de structures d'accueil à l'école, au collège ou au lycée. Ces élèves qui arrivent tout au long de l'année sont scolarisés en partie ou entièrement dans ces dispositifs particuliers et bénéficient notamment d'un soutien linguistique, tout en étant inscrits dans un cursus ordinaire. L'objectif recherché est qu'ils s'insèrent progressivement et le plus rapidement possible dans une classe ordinaire.

■ **CLIN.** Classes d'initiation, école élémentaire.

■ **CRI.** Cours de rattrapage intégrés (à un cursus ordinaire), école élémentaire.

■ **CLA.** Classes d'accueil, second degré.

■ **MAT.** Modules d'accueil temporaire, second degré, mis en place par certaines académies.

Avertissement : les effectifs présentés ici sont le résultat de la moyenne des trois campagnes d'observation (octobre, février, mai).

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 01.57, 06.08..

Sources : Enquête n° 9 sur les élèves non-francophones nouvellement arrivés en France, 2005-2006, DEPP.

[1] Scolarisation des élèves nouveaux arrivants non francophones par académie en 2005-2006

	Premier degré		Second degré				Total premier et second degrés		
	Nombre d'élèves	dont bénéficiant d'un soutien (%)	Collèges		Lycées		Nombre d'élèves	dont bénéficiant d'un soutien	
			Nombre d'élèves	dont bénéficiant d'un soutien (%)	Nombre d'élèves	dont bénéficiant d'un soutien (%)		Nombre	%
Aix-Marseille	1 073	80,3	822	89,4	77	55,8	1 972	1 640	83,2
Amiens	356	72,8	546	97,6	128	75,0	1 030	888	86,2
Besançon	229	73,4	299	96,0	4	50,0	532	457	85,9
Bordeaux	504	81,3	504	80,8	93	41,9	1 101	856	77,7
Caen	191	65,4	180	86,1	71	70,4	442	330	74,7
Clermont-Ferrand	336	77,4	221	97,7	50	92,0	607	522	86,0
Corse	128	64,1	161	98,1	4	0,0	293	240	81,9
Créteil	1 288	100,0	1 814	79,1	404	75,2	3 506	3 026	86,3
Dijon	312	93,6	322	97,8	37	86,5	671	639	95,2
Grenoble	1 020	74,7	637	93,6	49	67,3	1 706	1 391	81,5
Lille	404	45,0	511	89,2	199	59,3	1 114	756	67,9
Limoges	259	58,7	302	93,0	38	84,2	599	465	77,6
Lyon	1 406	87,3	942	93,6	81	82,7	2 429	2 176	89,6
Montpellier	698	75,5	646	96,7	50	72,0	1 394	1 188	85,2
Nancy-Metz	373	50,4	348	87,1	74	91,9	795	559	70,3
Nantes	498	48,8	339	77,6	72	40,3	909	535	58,9
Nice	1 087	62,7	725	74,6	42	14,3	1 854	1 229	66,3
Orléans-Tours	614	69,1	539	88,1	46	47,8	1 199	921	76,8
Paris	747	100,0	1 380	100,0	905	100,0	3 032	3 032	100,0
Poitiers	377	42,2	447	73,2	87	29,9	911	512	56,2
Reims	363	81,0	344	93,9	82	91,5	789	692	87,7
Rennes	528	37,7	544	73,0	151	39,7	1 223	656	53,6
Rouen	230	53,0	320	99,1	71	94,4	621	506	81,5
Strasbourg	621	69,9	355	100,0	97	71,1	1 073	858	80,0
Toulouse	635	75,1	674	86,9	104	88,5	1 413	1 155	81,7
Versailles	1 741	94,8	1 958	96,1	173	100,0	3 872	3 705	95,7
Total France métr.	16 018	76,3	15 880	89,6	3 189	78,1	35 087	28 934	82,5
Guadeloupe	157	97,5	254	88,6	0	-	411	378	92,0
Guyane	1 982	62,7	768	71,6	19	100,0	2 769	1 811	65,4
Martinique	148	8,8	111	58,6	9	66,7	268	84	31,3
La Réunion	647	94,1	101	61,4	2	50,0	750	672	89,6
Total DOM	2 934	68,7	1 234	73,1	30	86,7	4 198	2 945	70,2
Total France métr. + DOM	18 952	75,1	17 114	88,4	3 219	78,2	39 285	31 879	81,1

Source : DEPP, ministère de l'Éducation nationale, Enquête sur les élèves non francophones, 2005-2006.

Champ : élèves de plus de 6 ans.

[2] Les élèves nouveaux arrivants non francophones de 2002 à 2005

	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Premier degré	17 980	18 610	19 450	18 952
Collèges	18 150	17 990	17 830	17 114
Lycées	2 100	2 540	2 800	3 219
Total	38 230	39 140	40 080	39 285
En % du total des élèves	4,0	4,1	4,2	4,1

1 Le système éducatif

Présentation

Avec un effectif total de 1 279 701 titulaires, stagiaires et non-titulaires au 31 janvier 2006, pour la France métropolitaine et les DOM, le ministère de l'Éducation nationale rémunère 848 835 enseignants dans les établissements du secteur public, 144 909 enseignants dans les établissements privés sous contrat et 285 957 agents qui assument dans le secteur public des fonctions administratives, techniques, d'encadrement, d'orientation, d'éducation, de surveillance et d'assistance éducative [1].

Près de huit personnes sur dix (77,7 %) sont enseignantes, dont 85,4 % dans le secteur public. Le nombre d'enseignants rémunérés au titre du secteur privé sous contrat a progressé jusqu'en 2004 et se maintient sous la barre des 145 000 enseignants, alors que les effectifs du secteur public enregistrent une baisse supérieure à 1 %. 78 355 enseignants sont recensés dans les fichiers de paye des trésoreries générales au niveau des établissements de l'enseignement supérieur et de la formation, mais dans cet effectif n'a pu être comptabilisé la totalité des attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), la moitié d'entre eux étant rémunérés sur des crédits d'établissement. Dans les établissements de formation, on enregistre 30 265 stagiaires dont 15 019 en seconde année d'IUFM dans les corps du premier degré et 12 373 dans ceux du second degré [2].

Deux enseignants sur trois sont des femmes, mais leur proportion varie fortement selon les secteurs et les niveaux d'enseignement, elles représentent les neuf dixièmes des enseignants du premier degré privé mais à peine plus du tiers des enseignants dans le supérieur.

Les personnels administratifs, techniques, d'encadrement, d'orientation, d'éducation, de surveillance et d'assistance éducative représentent dans le secteur public moins d'un agent sur quatre (22,3 %). Leur nombre continue à diminuer, ceci est lié à la baisse des effectifs de contractuels (- 25 %), des maîtres d'internat et surveillants d'externat (- 37,5 %) malgré le recrutement de 6 426 assistants de vie scolaire (+ 16,2 %). À ces personnels de surveillance sont associés 49 887 assistants d'éducation et 8 310 aides éducateurs pour un total de 58 197 personnes (rémunérées sur des crédits d'établissement), soit 13,4 % de plus qu'en 2005.

Définitions

■ **Les personnels du secteur public et les enseignants des établissements privés sous contrat.** Personnels titulaires, stagiaires et non-titulaires rémunérés au titre du secteur public et privé sous contrat du ministère de l'Éducation nationale, d'après les données des fichiers de paye des Trésoriers-payeurs généraux. Ne sont pas pris en compte : les personnels de la Recherche.

■ **Les personnels administratifs, techniques, d'encadrement, d'orientation, d'éducation et de surveillance.** Quel que soit le corps d'origine, ces personnels exerçant dans le secteur public des fonctions d'inspection, de direction, d'orientation, d'éducation, de surveillance, et ATOSS (personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé). Ne sont pas pris en compte : les personnels "ATOSS" et les personnels d'encadrement des établissements privés sous contrat rémunérés sur forfait d'externat.

■ **La LOLF.** La nouvelle Loi organique de financement, de par son objectif – rémunérer les personnels selon leur fonction et non leur affectation – nous a contraint à une classification différente de celle utilisée les années précédentes. Sa première application sur la totalité du personnel à partir de la paye de janvier nous amène à mettre en garde l'utilisateur de ces données, des classifications pourraient être ultérieurement modifiées, l'année 2006 pouvant être considérée comme une année de transition.

→ Pour en savoir plus

Sources : [1] [2] Fichiers de paye de 1995 à 2006. [3] Les effectifs des assistants d'éducation sont extraits des fichiers EPP, les assistants de vie scolaire sont recensés dans le fichier de paye et les aides éducateurs sont connus grâce à l'application PÉGASE. Éditions précédentes de Repères et références statistiques.

[1] Évolution des effectifs des personnels de l'Éducation nationale (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Enseignants (1)			Administratifs, techniques, d'encadrement, surveillance	Total	Aides éducateurs et assistants d'éducation (2)	Part des enseignants/ total
	Public	Privé	Total				
1995	807 135	134 940	942 075	297 750	1 239 825		76,0 %
1996	813 125	135 280	948 405	296 420	1 244 825		76,2 %
1997	817 110	136 980	954 090	295 320	1 249 410		76,4 %
1998	825 750	137 765	963 515	294 120	1 257 635		76,6 %
1999	826 720	138 735	965 455	293 720	1 259 175	59 350	76,7 %
2000	841 140	139 155	980 295	303 320	1 283 615	61 470	76,4 %
2001	849 600	140 290	989 890	306 150	1 296 040	62 320	76,4 %
2002	862 610	142 065	1 004 675	309 530	1 314 205	60 430	76,4 %
2003	870 515	144 169	1 014 684	311 425	1 326 109	55 770	76,5 %
2004	868 342	145 394	1 013 736	303 747	1 317 483	50 190	76,9 %
2005	860 198	144 940	1 005 138	293 507	1 298 645	51 287	77,4 %
2006	848 835	144 909	993 744	285 957	1 279 701	58 197	77,7 %

(1) Enseignants titulaires, stagiaires et non titulaires dans les établissements des premier et second degrés public et privé, dans les établissements d'enseignement supérieur et les établissements de formation.

(2) 49 887 assistants d'éducation (février 2006) et 8 310 aides éducateurs (décembre 2005) payés sur des crédits d'établissement.

[2] Répartition des personnels enseignants par type d'affectation (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Enseignants dans les écoles du 1 ^{er} degré public	314 560	314 400	315 230	315 280	314 730	316 150	317 290	318 236	318 381	318 236
Enseignants dans les écoles du 1 ^{er} degré privé	43 760	43 700	43 850	43 780	44 160	44 360	44 810	45 640	45 999	46 079
Enseignants dans les établissements du 2 nd degré public	398 995	402 590	411 620	412 760	420 240	423 640	428 925	431 769	430 263	424 385
Enseignants dans les établissements du 2 nd degré privé	91 520	93 280	93 915	94 955	94 995	95 930	97 255	98 529	99 395	98 861
Enseignants dans les établissements du supérieur	61 950	64 030	65 470	65 690	71 600	73 040	74 090	74 881	75 853	76 004
Enseignants et stagiaires des établissements de formation	37 620	36 090	33 430	32 990	34 570	36 770	42 295	45 629	43 845	41 573
Ensemble des enseignants titulaires, stagiaires et non-titulaires	948 405	954 090	963 515	965 455	980 295	989 890	1 004 665	1 014 684	1 013 736	1 005 138

[3] Répartition des personnels enseignants par type de programme ou d'affectation en 2006 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Effectif	% femmes
Enseignement scolaire du premier degré public	320 103	80,3
Enseignement du premier degré privé	43 182	91,0
Enseignement scolaire du second degré public	419 009	57,2
Enseignement du second degré privé	101 727	66,4
Enseignants du CNED premier et second degrés (1)	1 103	70,6
Formations supérieures (y compris enseignants en IUFM)	78 355	35,5
Stagiaires des établissements de formation	30 265	69,8
Ensemble des enseignants titulaires, stagiaires et non-titulaires	993 744	65,7

(1) Au CNED, on recense 574 enseignants appartenant aux corps du premier degré et 629 aux corps du second degré.